

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Travaux dans les E.P.L.E.	331

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.3211-1 et suivants et L.422-1 et suivants, et les articles L.4231-3 et L.4231-9,
- VU** le Code de l'éducation, et notamment les articles L.213-2 et L.216-4 et suivants, ainsi que les articles R.421-1 et suivants,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie d'Investissement dans les Lycées (SIL) pour la période 2018-2024,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant de 16 046 105,29 euros pour permettre la mise en œuvre d'opérations prévues au titre du programme n°331 "Travaux dans les EPLE", selon détail joint en annexe 1,

D'APPROUVER

la convention de participation avec le Département du Maine et Loire, portant sur les travaux de rénovation de la laverie et de la restauration au lycée David D'Angers à Angers (49), jointe en annexe 2,

D'APPROUVER

la convention de participation avec le Département du Maine et Loire, portant sur les travaux de rénovation de la chaufferie du lycée Duplessis Mornay à Saumur (49), jointe en annexe 3,

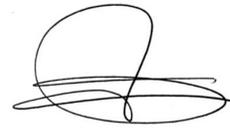
D'APPROUVER

l'avenant n°1 à la convention de participation avec le Département de la Vendée, portant sur les travaux de réaménagement - phase réalisation - de la cité scolaire à Challans (85), joint en annexe 4

D'AUTORISER

la Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire à signer les conventions et avenant annexés à la présente délibération

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned below the title of the President of the Regional Council.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 27/09/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs